


| | | |
|---|--------------------|--|
|  | BUREAU CL2C | Mise à jour 22/08/2021 V8 |
| Référence : | Domaine : ASAP | Titre : « Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs » |
| <i>Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement</i> | | |

**FICHE TECHNIQUE A L'ATTENTION DES ÉDITEURS SUR L'ASAP
EDITIQUE ET ASAP CHORUS**

Objet de la présente fiche

S'agissant des factures émises par les collectivités et établissements publics gérés sous Hélios, le seul mode de dépôt sur la solution Chorus Pro autorisé repose sur le format PES facture ASAP associé à un PES titre ou facture PDF associée à un PES Ordre de Recette Multi-Créanciers (ORMC).

Cette fiche a vocation à traiter du seul ASAP généré à l'appui d'un titre individuel.

L'obligation de déploiement de la facturation électronique a intensifié le déploiement de l'ASAP dans toutes ses composantes :

- L'ASAP facturation intra-sphère publique avec dépôt sur Chorus Pro
- L'ASAP éditique à destination des débiteurs privés .


L'objet de la présente fiche vise à fournir aux éditeurs , un récapitulatif des contrôles à sécuriser dans leurs gammes de logiciels pour limiter les anomalies conduisant aux rejets des flux PES ASAP XML dans Hélios ou lors de l'intégration des ASAP associés à des titres individuels dans Chorus Pro.

Contexte

Depuis 2013, la DGFIP propose aux collectivités :

- d'éditer les Avis des Sommes à Payer (ASAP) associés à des titres individuels dans un centre d'édition DGFIP
- de postaliser ces mêmes ASAP à destination des débiteurs.

Depuis le 1er janvier 2017, et afin de répondre aux obligations définies par l'ordonnance du 26 Juin 2014 relative à la dématérialisation des factures, l'ASAP est le seul vecteur autorisé pour la transmission de factures émises par les collectivités/établissements publics dont la comptabilité est tenue dans l'application Hélios de la DGFIP à destination d'autres entités publiques.

| | | |
|---|--------------------|--|
|  | BUREAU CL2C | Mise à jour 22/08/2021 V8 |
| Référence : | Domaine : ASAP | Titre : « Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs » |
| <i>Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement</i> | | |

I. Contrôles à sécuriser lors de l'émission du titre individuel lié à l'ASAP

A) LE TYPAGE :

Les seuls typages de titres éligibles à l'ASAP sont :

| Type de pièce | Nature de Pièce | | | |
|---------------------------|-----------------|----------------|---------|--------|
| Titre ordinaire | Fonctionnement | Investissement | cession | marché |
| Titre en plusieurs années | Fonctionnement | investissement | | |

B) La balise EDITION

Les Valeurs :

01 pour les ASAP Editique

02 pour les ASAP Chorus

(03) pour les rôles¹

(04) sans traitement DGFIP

Point d'attention :

L'émission des ASAP Chorus Pro est exclusivement réservée aux collectivités gérées dans Hélios et actives dans Chorus Pro.


Les entités publiques destinataires doivent :

- figurer dans l'annuaire AIFE consultable sur le site Communauté Chorus Pro <https://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr/downloadFile.php?id=2539>
- avoir le statut « active » dans Chorus Pro.

C) Le bloc PjRef :

La présence de la balise Edition valorisée à 01 ou 02 **impose** la valorisation d'un bloc PjRef comportant notamment l'IdUnique.

1 Pour mémoire

| | | | |
|--|--------------------|----------------|--|
|  | BUREAU CL2C | | Mise à jour 22/08/2021 V8 |
| | Référence : | Domaine : ASAP | Titre : « Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs » |
| <i>Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement</i> | | | |

D) LES MÉTADONNÉES :

Description des métadonnées :

| | | | | | |
|------------------|-------------------------|---|-------|-----|--|
| <u>BlocPiece</u> | <u>NumeroFacture</u> | F | Texte | 20 | Identifiant de la Facture pour CPP (Edition 02 ou 03). |
| <u>BlocPiece</u> | <u>NumeroMarche</u> | F | Texte | 50 | Numéro de marché pour CPP (Edition 02 ou 03). |
| <u>BlocPiece</u> | <u>NumeroEngagement</u> | F | Texte | 50 | Numéro d'engagement pour CPP (Edition 02 ou 03). |
| <u>BlocPiece</u> | <u>CodeService</u> | F | Texte | 100 | Code du service débiteur pour CPP (Edition 02 ou 03). |
| <u>BlocPiece</u> | <u>NomService</u> | F | Texte | 100 | Nom du service débiteur pour CPP (Edition 02 ou 03). |

➔ LE NUMERO DE FACTURE

Le numéro de facture est **OBLIGATOIRE** lors de la génération d'un PES ASAP Chorus, son absence entraîne une anomalie bloquante non forcable dans Hélios.


Si le schéma (XSD) de l'ASAP DGFIP accepte le numéro de facture présenté au format texte (pas de restriction), Chorus Pro est plus restrictif, et n'accepte que les caractères alphanumériques et les 3 caractères spéciaux, tiret, underscore, et slash. Il est donc nécessaire de restreindre le service du numéro de facture selon cette norme.

| | | | |
|-------|--|--|--------|
| G1.05 | Identifiant de la facture /identifiant de la facture d'origine | L'identifiant de la facture est limité à 20 caractères alphanumériques. Les caractères spéciaux suivant sont autorisés : - [-] - [_] - [/] | Format |
|-------|--|--|--------|

Point d'attention : Chorus Pro réalise un contrôle **d'unicité** sur le numéro de facture par émetteur et par exercice, le non-respect de cette règle entraîne un rejet de la facture. Les éditeurs à l'initiative de l'ASAP sont fortement invités à fiabiliser cette donnée. Il est rappelé que le numéro de facture figurant sur le flux ASAP doit être équivalent à celui porté sur le titre, une discordance entre les deux empêchera toute remontée de statut dans Chorus Pro.

➔ LE CODE SERVICE

- Le Code service : sa valeur par défaut est « FACTURES_PUBLIQUES ».La collectivité émettrice peut choisir une autre valorisation à la demande de la collectivité destinataire, après vérification de la présence et de l'intitulé de ce code service dans l'annuaire des entités publiques Chorus Pro.

| | | | |
|--|--------------------|--|---|
|  | BUREAU CL2C | | Mise à jour 22/08/2021 V8 |
| Référence : | Domaine : ASAP | Titre : « Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs » | |
| <i>Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement</i> | | | |

E) Le Bloc Tiers :

La génération d'un ASAP Chorus oblige à valoriser les balises :

- NatIdTiers à 01 IdTiers avec le numéro SIRET du tiers débiteur. Le SIRET doit être valide.

Point d'attention : ASAP à destination des services de l'État :

A noter : une mesure de simplification permet désormais de transmettre les ASAP à destination de l'État , si seulement deux critères sont respectés :

- le code service du ministère destinataire et
- le n°d'EJ sont correctement renseignés sur le titre.

Le siret précisé sur le titre peut être différent du SIRET unique, commun à tous les ministères (par exemple le siret du site géographique du ministère). Cela n'aura aucune incidence.

II. Contrôles à sécuriser lors de l'émission du PES PJ ASAP

L'ASAP DGFIP est construit sur l'intégration d'un PES Facture de type ASAP dans un PES PJ, de type 006 permettant de transmettre une ou plusieurs factures individuelles.

La balise TypePJ est obligatoire pour le traitement d'un flux PES PJ ASAP.


Points d'attention sur la valorisation des balises dans le flux PES ASAP :

1) Balise Typefact

<TypeFact V="09"/> balise obligatoire

2) Bloc Emetteur : Il s'agit des informations relatives à l'ordonnateur

- Balise Adr TIPI : indique l'adresse du site permettant un paiement par internet . La valeur attendue est www.payfip.gouv.fr ou toute autre adresse commençant par www

| | | |
|--|--------------------|--|
|  | BUREAU CL2C | Mise à jour 22/08/2021 V8 |
| Référence : | Domaine : ASAP | Titre : « Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs » |
| <i>Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement</i> | | |

- Balise RefBdf

La valorisation de cette balise dépend de la destination de l'ASAP et du mode de recouvrement.

Tableau de valorisation de la balise RefBdf

| Type d'ASAP | Mode de recouvrement 1 »TALON« | Mode de recouvrement 0 »TIP « |
|---------------|--------------------------------|-------------------------------|
| ASAP Editique | 850033 | ICS de la collectivité |
| ASAP Chorus | 850033 | NON AUTORISE |

3) Les Blocs tiers : les trois types de blocs tiers sont obligatoires

- **Type tiers 25** : Il s'agit des informations relatives au centre d'encaissement

Seuls trois centres d'encaissement (Centre de Lille, Rennes et Créteil) sont paramétrables :

CE de Lille :

<Adresse>

```
<TypAdr V="1" />
<CP V="59885" />
<Ville V="LILLE CEDEX 9" />
<CodRes V="0" />
```

</Adresse>

CE de Rennes:

<Adresse>

```
<TypAdr V="1"/>
<CP V="35908"/>
<Ville V="RENNES CEDEX 9"/>
<CodRes V="0"/>
```


</Adresse>

CE de Créteil :

<Adresse>

```
<TypAdr V="1"/>
<CP V="94974"/>
<Ville V="CRETEIL CEDEX 9"/>
<CodRes V="0"/>
```

</Adresse>

| | | | |
|---|--------------------|--|---|
|  | BUREAU CL2C | | Mise à jour 22/08/2021 V8 |
| Référence : | Domaine : ASAP | Titre : « Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs » | |
| <i>Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement</i> | | | |

Ci joint en annexe, la carte de répartition des centres d'encaissement par département à implémenter automatiquement dans les logiciels en fonction du numéro codique de la collectivité.

- **Type tiers 26** : Il s'agit des informations relatives au Centre des Finances Publiques
 - Le bloc Compte bancaire est obligatoire pour ce type de tiers. C'est le compte indiqué au verso des avis pour les virements bancaires.

Exemple :

Comment régler votre dette envers l'organisme public :

- Si l'organisme public offre la possibilité de la payer par internet, au moyen d'une carte bancaire, vous êtes invité(e) à vous connecter à l'adresse électronique mentionnée dans le cadre concerné au recto.
- Sinon, il vous est recommandé de régler par chèque. Libellez votre chèque à l'ordre du Trésor public et joignez le talon de paiement non signé et non agrafé, sans aucun autre document. Le tout est à envoyer à l'adresse mentionnée sur le talon de paiement ;
- Si vous réglez par virement bancaire, faites le vers le compte bancaire du comptable public (BIC /IBAN : CRLYFRPPXXX - FR293000208956000002758X23) en indiquant, en zone objet/libellé les références à rappeler mentionnées au recto ;
- Si vous réglez en espèces (dans la limite de 300€) auprès du guichet du comptable public indiqué au recto ou auprès d'un autre Centre des Finances publiques, munissez-vous du présent avis.

- **Type tiers 01 : le débiteur**

L'adresse du tiers débiteur est à valoriser en majuscules.


4) Les modes de recouvrement :

- **Point d'attention** : La valorisation des lignes optiques dépend du mode de recouvrement

Deux valeurs de la balise Mode Recouvrement sont proposées : le mode « Talon » ou mode « TIP ». Mais plusieurs mode de paiement sont possibles : Talon, TIP, prélèvement , virement ou TIPI.

Le bloc TalonOptique 2Lignes est **obligatoire** quelle que soit la destination de l'ASAP et le mode de paiement. .

Les spécifications du Bureau CL1C seront mises à jour suite aux modifications des codes émetteurs

| | | | |
|--|--------------------|----------------|--|
|  | BUREAU CL2C | | Mise à jour 22/08/2021 V8 |
| | Référence : | Domaine : ASAP | Titre : « Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs » |
| <i>Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement</i> | | | |

A) Le Mode de paiement TALON : balise Mode de recouvrement à 1.

Description des balises du PES Facture ASAP :

- RefBdf : 850033 **pour l'ensemble des collectivités**
- Code Emetteur : 850033 **pour l'ensemble des collectivités**
- Mode recouvrement valorisé à 1 : « Talon »
- Lignes optiques : valorisées en mode « Talon »

Les éditeurs sont invités à mettre en œuvre une valorisation automatique et sécurisée à partir de l'entête du flux.

➤ La ligne haute ou ligne 1 sur 60 caractères


| | | | | | | |
|-----------|-----|------------------------------|------------------------------------|---------------------------|---------------------------------|---------|
| 5 espaces | 000 | Code budget sur 3 caractères | Code Collectivité sur 3 caractères | Exercice sur 2 caractères | Clé5 (1 caractère) (modulo 11) | espaces |
|-----------|-----|------------------------------|------------------------------------|---------------------------|---------------------------------|---------|

➤ La ligne basse ou ligne 2 sur 60 caractères

| 6 blancs | code emetteur | code établisst Zone figée | clé3 | 1espce | clé 2 | code application titre collectif | figé | num pièce 8 caractères | num ligne 6 caractères | codique 6 caractères | code PES | code document figé | clé1 | code nature talon | code centre zone figée code bdf | 1esp | Montant 8 caractères |
|----------|---------------|------------------------------|------|--------|-------|----------------------------------|------|------------------------------|------------------------------|-------------------------|-------------|-----------------------|------|----------------------|------------------------------------|------|-------------------------|
| | 850033 | 0001 | 59 | | | 1 | 00 | | | | 5 | 9 | | 8 | 06 | | |

Point d'attention :

- Les zones surlignées en jaune sont figées et ne doivent pas être modifiables par l'utilisateur
- les autres zones sont à valoriser
- La zone montant est à valoriser à 999999 uniquement pour les ASAP Chorus dont le montant comporte plus de 8 caractères.

| | | | |
|--|--------------------|----------------|--|
|  | BUREAU CL2C | | Mise à jour 22/08/2021 V8 |
| | Référence : | Domaine : ASAP | Titre : « Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs » |
| <i>Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement</i> | | | |

Lorsque le code budget est alphanumérique (M21 ou M22)

La lettre doit être transposée sur 2 caractères numériques selon la table ci-dessous :

| Lettre | Signification | Transcodification |
|--------|-----------------------------------|-------------------|
| A | DNA | 11 |
| B | Unité de soins et de longue durée | 12 |
| C | Ecole Paramédicale | 13 |
| E | EHPAD | 15 |
| J | Maison de retraite | 20 |
| K | Hospice | 21 |
| L | CAT : activité sociale | 22 |
| M | CAT : activité de production | 23 |
| N | SIDPA | 24 |
| P | Autres services : Loi 75 | 26 |

Exemple d'édition :

Feuille 1 sur 1

MODALITES DE PAIEMENT
- En numéraire, dans la limite de 300 €, auprès de votre CFP, muni du présent courrier,
- Par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public avec le talon de paiement, envoyés sous pli affranchi à l'adresse ci-contre.
- Par virement aux références BIC/IBAN figurant au verso, en indiquant les Références à rappeler dans le libellé du virement.
NE JOINDRE AUCUN COURRIER A VOTRE PAIEMENT

Application : HELIOS
Avis des sommes à payer

SOMME À PAYER EN EUROS : 20 781,62

Références :
Poste : 092114
Titre de recette : 10300-2017-128

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Code Emittor 000000800178


850033000159.72100000001280000011010905940806 2078162

N° Emittor : 850033
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA

TALON DE PAIEMENT

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 50808
35908 RENNES CEDEX 9

Démonstration Powered by HP Exstream 03/16/2017, Version 8.0.326 64-bit

| | | |
|---|--------------------|--|
|  | BUREAU CL2C | Mise à jour 22/08/2021 V8 |
| Référence : | Domaine : ASAP | Titre : « Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs » |
| <i>Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement</i> | | |

B) Le Mode TIP : balise Mode de recouvrement à 0. Non autorisé pour les ASAP Chorus

Description des balises du PES Facture ASAP :

RefBdf : I C S de la collectivité (présent dans Hélios) **Cette valeur est unique par collectivité**

Code Emetteur : 851133 **pour l'ensemble des collectivités**

Mode recouvrement valorisé à 0 : «TIP »

Lignes optiques : valorisées en mode « TIP » :

Exemple d'édition :



Feuille 1 sur 1

Mandat de paiement SEPA ponctuel. En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la SICP à envoyer des instructions à votre banque pour débiiter votre compte, et vous engagez à créditer votre compte conformément aux instructions de la SICP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les modalités décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une déduction de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans le document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

Paiement par TIP
ou par chèque :
veuillez détacher
le TIP en suivant
les pointillés

DATE ET LIEU SIGNATURE

joindre un relevé d'identité bancaire
TITULAIRE
Titulaire du compte :

LES [REDACTED]
SEP [REDACTED]
38780 PONT EVEQUE

ICS *

TIP SEPA
RUM : TIPSEPA0921141030000005200000116T
ICS : FR06XXZ517338
VILLE DE ROUSSILLON
Réf : 092114-10300-2016-S2

Montant : 100,00 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
59885 LILLE CEDEX 9

Code Emetteur

000000200164 LES [REDACTED] LA C 30002010480000079304V16

851133000176 58100000000520000010381075936706 10000

-*- Demonstration Powered by HP Exstream 03/16/2017, Version 8.0.326 64-bit -*-

➤ La ligne haute ou ligne 1 sur 60 caractères



BUREAU CL2C

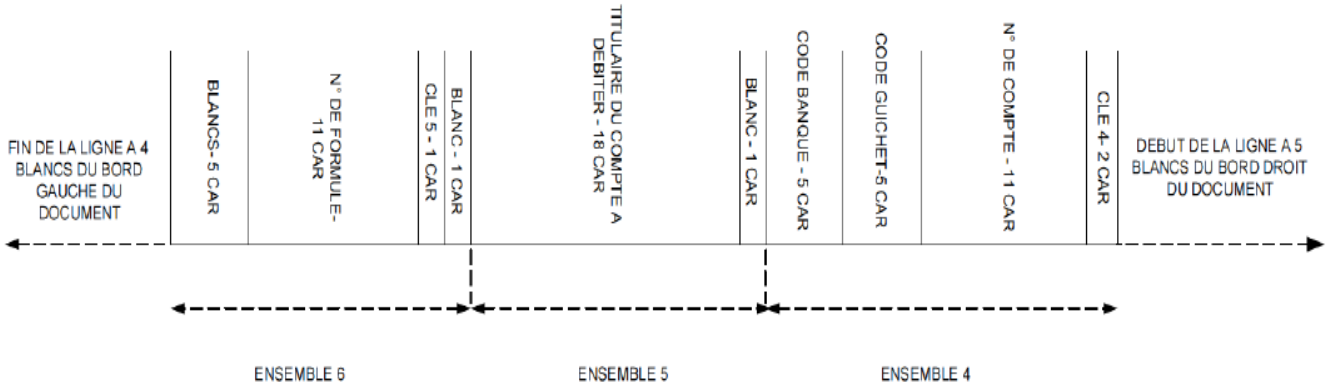
Mise à jour
22/08/2021
V8

Référence :

Domaine : ASAP

Titre : « Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs »

Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement



L'ensemble 6 est constitué par :

| | | | | | | |
|-----------|-----|------------------------------|------------------------------------|---------------------------|---------------------------------|---------|
| 5 espaces | 000 | Code budget sur 3 caractères | Code Collectivité sur 3 caractères | Exercice sur 2 caractères | Clé5 (1 caractère) (modulo 11) | 1Espace |
|-----------|-----|------------------------------|------------------------------------|---------------------------|---------------------------------|---------|


A générer automatiquement à partir de l'entête du flux.

L'ensemble 4 est constitué :

- par des espaces si l'ASAP n'est pas « Ribé »
- par le code banque, code guichet , num de compte et clé 4 si l'ASAP est « Ribé »

➤ La ligne basse ou ligne 2 sur 60 caractères

| 6 blancs | code emetteur | code établisst Zone figée | clé3 | 1espce | clé 2 | code application titre collectif | figé | num pièce 8 caractères | num ligne 6 caractères | codique 6 caractères | code PES | code document figé | clé1 | code nature talon | code centre zone figée code bdf | 1esp | Montant 8 caractères |
|----------|---------------|---------------------------|------|--------|-------|----------------------------------|------|------------------------|------------------------|----------------------|----------|--------------------|------|-------------------|---------------------------------|------|----------------------|
| | 851133 | 0001 | 74 | | | 1 | 00 | | | | 5 | 9 | | 7 | 06 | | |

| | | | |
|---|--------------------|--|---|
|  | BUREAU CL2C | | Mise à jour 22/08/2021 V8 |
| Référence : | Domaine : ASAP | Titre : « Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs » | |
| <i>Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement</i> | | | |

- **Les zones surlignées en jaune sont figées et ne doivent pas être modifiables par l'utilisateur**
- les autres zones sont à valoriser

C)Le prélèvement

Le TITRE, dans le flux PES Aller Recette doit porter un bloc InfoPrélèvementSepa et le bloc compte bancaire du débiteur .

Description des balises du PES Facture ASAP :

- RefBdf : 850033 **pour l'ensemble des collectivités**
- Mode recouvrement valorisé à 1 : « Talon »
- Code Emetteur : 850033 **pour l'ensemble des collectivités**
- Lignes optiques : valorisées en mode « Talon »

Exemple d'édition :



BUREAU CL2C

Mise à jour

22/08/2021

V8

Référence :

Domaine : ASAP

Titre : « Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs »

Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement

Émetteur de la créance
C.D.G. de la F.P.T. des D.-S.
9 RUE CHAGNEAU
CS 80030
79403 ST-MAIXENT L'ÉCOLE CEDEX
Téléphone : 05 49 06 06 50
Horaires d'ouverture : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 17h00

Destinataire de votre paiement
Centre des Finances Publiques
Saint-Maixent L'École
3 RUE DES GRANGES
79403 ST MAIXENT L'ÉCOLE CEDEX
Téléphone : 05 49 06 06 00
Horaires d'ouverture : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 17h00

AVIS DES SOMMES À PAYER
Ampliation de titre de recette

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté • Égalité • Fraternité

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Saint-Maixent L'École
3 RUE DES GRANGES
79403 ST MAIXENT L'ÉCOLE CEDEX

M [REDACTED] **PPODROME**
3 [REDACTED]
79400 SAINT MAIXENT L'ÉCOLE

Madame, Monsieur,
En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Références à rappeler

| Budget | Exercice | N° bordereau | N° Titre |
|--------|----------|--------------|----------|
| 10300 | 2016 | 42 | 167 |

Date d'émission du titre de recette : 04/10/2016

Adresse de paiement par internet : www.tpi.budget.gouv.fr

Identifiant collectivité : 123456
Référence : 2016-167-1

| Objet | Prix unitaire | Qté1 | Qté2 | Montant total HT | TVA | Montant TTC |
|--|---------------|------|------|------------------|------|-----------------|
| AVIS MISE A DISPO JAN 2016 CONTRAT AVEUR-03102016-04102016 | 288,15 | | | 288,15 | 0,00 | 288,15 |
| TOTAL GÉNÉRAL | | | | | | 288,15 € |

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :
- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées au verso ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.
Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.
Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

NOM PRENOM MAIRE

MODALITES DE PAIEMENT

- En numéraire, dans la limite de 300 €, auprès de votre CPP, muni du présent courrier;
- Par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public avec le talon de paiement, envoyés sous pli affranchi à l'adresse ci-contre.
- Par virement aux références BICIBAN figurant au verso, en indiquant les références à rappeler dans le libellé du virement.

NE JOINDRE AUCUN COURRIER A VOTRE PAYER

Application : HELIOS

Avis des sommes à payer

SOMME À PAYER EN EUROS : 288,15

Références :

Poste : 002114

Titre de recette : 10300-2016-167

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PAYER

00 00 00 26 11 69

8 20 03 30 00 15 9 04 10 00 00 00 16 70 00 00 30 79 03 65 91 58 06 28 81 5

Feuillet 1 sur 1


M. ABELA JEAN MARIE
3 RESIDENCE DE L'HIPPOCRATE
79403 SAINT MAIXENT L'ÉCOLE

N° Émetteur : A07918
C.D.G. de la F.P.T. des D.-S.

TALON DE PAIEMENT

€

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES
59885 LILLE CEDEX 9

| | | |
|---|--------------------|--|
|  | BUREAU CL2C | Mise à jour 22/08/2021 V8 |
| Référence : | Domaine : ASAP | Titre : « Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs » |
| <i>Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement</i> | | |

D) TIPI

Pré-requis : adhésion de la collectivité à cette offre

Description des balises du PES Facture ASAP :

1) **MODE TALON**

- RefBdf : 850033 **pour l'ensemble des collectivités**
- Code Emetteur : 850033 **pour l'ensemble des collectivités**
- Mode recouvrement valorisé à 1: »Talon »
- Lignes optiques : valorisées en mode «Talon » :
- Balise CodeTipi obligatoire
- AdrTipi obligatoire et de la forme : www.payfip.gouv.fr ou www.URL de la collectivité

Exemple d'édition (ci après) :

OU

2) **MODE TIP**

- RefBdf : **ICS de la collectivité**
- Code Emetteur : 851133 **pour l'ensemble des collectivités**
- Mode recouvrement valorisé à 0: « TIP»
- Lignes optiques : valorisées en mode «TIP » :
- Balise CodeTipi obligatoire
- AdrTipi obligatoire et de la forme : www.payfip.gouv.fr ou www.URL de la collectivité



BUREAU CL2C

Mise à jour
22/08/2021
V8

Référence :

Domaine : ASAP

Titre : « Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs »

Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement

Émetteur de la créance
C.D.G. de la F.P.T. des D.-S.
8 RUE CHAIGNEAU
CS 80030
79403 ST-MAIXENT L'ÉCOLE CEDEX
Téléphone : 05 49 06 08 50
Horaires d'ouverture : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 17h00



AVIS DES SOMMES À PAYER

Ampliation de titre de recette

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Saint-Maixent l'École
3 RUE DES GRANGES
79403 ST MAIXENT L'ÉCOLE CEDEX

Destinataire de votre paiement
Centre des Finances Publiques
Saint-Maixent L'École
3 RUE DES GRANGES
79403 ST MAIXENT L'ÉCOLE CEDEX
Téléphone : 05 49 06 08 00
Horaires d'ouverture : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 17h00

A
HO
79380 LA FORET-SUR-SEVRE

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Références à rappeler

| Budget | Exercice | N° bordereau | N° Titre |
|--------|----------|--------------|----------|
| 10300 | 2016 | 42 | 178 |

Adresse de paiement par internet : www.tpi.budget.gouv.fr

Identifiant collectivité : 123456

Référence : 2016-178-1

Date d'émission du titre de recette : 04/10/2016

| Objet | Prix unitaire | Qté1 | Qté2 | Montant total HT | TVA | Montant TTC |
|--|---------------|------|------|------------------|------|--------------------|
| RET MISC A DEPO REV 2016 CONTRAT Avenir- | 17 998,50 | 1 | test | 17 998,50 | 0,00 | 17 998,50 |
| TOTAL GÉNÉRAL | | | | | | 17 998,50 € |

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées au verso ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.
Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

NOM PRENOM MAIRE

MODALITES DE PAIEMENT

- En numéraire, dans la limite de 300 €, auprès de votre CFP, muni du présent courrier,
- Par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public avec le talon de paiement, envoyés sous pli affranchi à l'adresse ci-contre.
- Par virement aux références BIC/BAN figurant au verso, en indiquant les références à rappeler dans le libellé du virement.
NE JOINDRE AUCUN COURRIER A VOTRE PAIEMENT

Application : HELIOS

Avis des sommes à payer

SOMME À PAYER EN EUROS : 17 998,50

Références :

Poste : 082114

Titre de recette : 10300-2016-178

NE BIEN INSCRIRE SOUS CE TITRE - NE PAS PIERCE

000000261169

ALUDY Bernard (restaurant)
NOM DE LA SOMME
79380 LA FORET-SUR-SEVRE

Feuillet 1 sur 1


N° Exécutoire : A07918
C.D.G. de la F.P.T. des D.-S.

TALON DE PAIEMENT



CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
59885 LILLE CEDEX 9

Démonstration Powered by HP Extrem 03/17/2017, Version 8.0.326 64-bit

| | | | |
|--|--------------------|--|---|
|  | BUREAU CL2C | | Mise à jour 22/08/2021 V8 |
| Référence : | Domaine : ASAP | Titre : « Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs » | |
| <i>Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement</i> | | | |

5) Pour les ASAP CHORUS : saisir le format « Talon » exclusivement

- RefBdf : **850033** pour l'ensemble des collectivités
- Code Emetteur : **850033** pour l'ensemble des collectivités
- Mode recouvrement valorisé à 1: »Talon »
- Lignes optiques : à valoriser en mode «Talon » :

6) Modalités de contestations :

Balise **obligatoire** à servir et adapter selon les modalités de contestation liées à la nature de la créance.

III. Modalités de validation des logiciels

Pour **chaque type d'ASAP** : éditique « Talon », éditique « TIP » ou Chorus , des tests sont impérativement à valider auprès de la Mission de Déploiement de la Dématérialisation avant tout déploiement

Référence :

Domaine : ASAP

Titre : « Fiche technique ASAP à l'attention des éditeurs »

Annexe: carte de répartition Centres d'encaissement

Annexe : carte de répartition des Centres d'encaissement



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES
Sous-direction de la gestion comptable et financière
des collectivités locales
Bureau CL1C

Janvier 2012

Compétence territoriale prévisionnelle des centres d'encaissement de la DGFIP
au 15/05/2012

